

FICHE DE CANDIDATURE au Conseil Des Habitants

JE CANDIDATE POUR ÊTRE MEMBRE

(du 10 novembre au 15 décembre 2021)

○ M. ○ Mme	
NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
QUARTIER E	MAIL (en lettre CAPITALE)
TÉLÉPHONE FIXET	ÉLÉPHONE PORTABLE
Je déclare:	

Pour connaître le fonctionnement des Conseils Des Habitants

Les habitants peuvent se rendre sur le site internet de la Ville dans la rubrique « Citoyen et vie locale ».

Pour rappel, les 7 Conseils Des Habitants de la ville de Saint-Paul sont : Saint-Paul centre, Saint-Gilles les Bains, Plateau Caillou, La Plaine-Bois de Nèfles, La Saline, Guillaume et Mafate. Parmi les candidatures reçues pour chacun des 7 Conseils Des Habitants hormis Mafate, 30 postes de membres seront attribués par tirage au sort et les autres candidatures seront inscrites sur une liste complémentaire. La durée du mandat d'un membre d'un CDH est calée sur la période de l'actuelle mandature qui se termine en 2026.



FINALITÉS DU TRAITEMENT

Le recueil de vos données personnelles a pour finalité de désigner les membres des Conseils Des Habitants par un tirage au sort. Dès l'inscription auprès de la Ville de Saint-Paul, la ville conservera vos données afin d'assurer le suivi administratif des Conseils Des Habitants.

INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)

Les informations recueillies, obligatoires dans la présente fiche d'inscription, feront l'objet d'un traitement destiné à l'organisation des tirages au sort, à la gestion des séances et des actions, et à l'évaluation de la démarche de mise en œuvre des Conseils Des Habitants. Elles ne seront transmises à aucun tiers.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Pour les 30 membres tirés au sort et ceux de la liste complémentaire, les fiches de candidature sont conservées pendant la durée d'existence des Conseils Des Habitants et la ville détruira toutes traces de ces dernières (version papier et informatisée) dans un délai maximal de trois mois après la fin d'existence des instances. En cas de nécessité de conserver des données à des fins uniquement « statistiques », la commune procédera à une anonymisation de ces dernières.

DROITS DE LA PERSONNE ET CONSENTEMENT

« Conformément à la règlementation applicable en matière de données à caractère personnel (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et des modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse postale suivante » : Mairie de Saint-Paul – Service Citoyenneté et Politique de la Ville CS 51015-97864 SAINT PAUL Cedex, par téléphone au 0262 70 28 20 et par courriel à l'adresse cdh@mairie-saintpaul.fr Sans réponse dans un délai raisonnable, vous pouvez contacter le DPO à l'adresse dpo@mairie-saintpaul.fr ou porter plainte auprès de la CNIL.

Par la signature ci-dessous, je donne mon consentement pour l'utilisation de mes données dans le cadre des formalités et finalités décrites ci-dessus et fais acte de candidature pour être membre d'un Conseil Des Habitants

Fait à	Le	
Nom et Prénom		
Signature		



